

CARITAS E MIGRANTES

XXXIII Rapporto Immigrazione 2024

Popoli in cammino

Résumé



CARITAS E MIGRANTES

XXXIII Rapporto Immigrazione 2024



Contexte international

Selon le Rapport État de la migration dans le monde de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), nous sommes passés d'environ 84 millions de migrants internationaux en 1970 à 153 millions en 1990, jusqu'à **281 millions** aujourd'hui, soit environ trois fois plus. Ainsi, suite à cette augmentation progressive de 2,3 % en 1970 à 2,9 % en 1990, ils représentent de nos jours **3,6 % de la population mondiale**. Le phénomène s'avère donc international, avec des équilibres relativement stables (au niveau macro, en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, les émigrants sont plus nombreux que les immigrants, tandis que l'Europe, l'Océanie et l'Amérique du Nord présentent au contraire un solde positif) et des directions de flux assez bien établies (de manière générale, de l'ancienne périphérie mondiale vers le centre et l'ouest du système, bien que la mobilité intrarégionale représente un phénomène pertinent, en particulier pour les réfugiés).

Contexte italien : citoyenneté

En 2023, il a également été observé une diminution progressive du nombre d'arrivées et la présence de citoyens **ukrainiens** dans notre pays, ce qui apparaît clairement dans les chiffres de 2024. En fait, les estimations du HCR concernant les ressortissants ukrainiens indiquent que, bien que 1,3 million de personnes déplacées et 324 000 réfugiés d'autres États soient rentrés en Ukraine, 9,7 millions d'Ukrainiens restent des migrants forcés à la fin de l'année 2023. En revanche, les arrivées par avion de citoyens d'Amérique latine, notamment de **Péruviens**, ont augmenté en 2024. La situation économique et sociale difficile ainsi que l'insécurité généralisée dans le pays ont entraîné une augmentation du flux de migrants.

Au 1er janvier 2024, la population résidant en Italie s'élève à 58 990 000 personnes (données provisoires), en baisse de 7 000 personnes par rapport à la même date de l'année précédente. La composante étrangère reste déterminante pour la stabilité de la population, puisque **les résidents de nationalité étrangère au 1er janvier 2024 ont atteint le nombre de 5 308 000 personnes, soit une augmentation de 166 000 personnes (+3,2 %) par rapport à l'année précédente**. L'incidence sur la population totale se monte à **9 %**. Sur le nombre total d'étrangers, 58,6 %, soit 3 109 000, résident dans le Nord, soit une incidence de 11,3 %. Le Centre se montre tout aussi attractif pour les étrangers, puisque 1 301 000 personnes y séjournent (24,5 % du total), avec une incidence de 11,1 %. La présence de résidents étrangers dans le Sud, à raison de 897 000 unités (16,9 %), est plus contenue, avec une incidence de seulement 4,5 %. Le nombre de citoyens étrangers qui ont acquis la nationalité italienne en 2023 a dépassé les 200 000 unités, un chiffre en ligne avec celui de l'année précédente (214 000), bien qu'en légère baisse.

La population de nationalité étrangère s'avère nettement plus jeune que la population italienne : dans la première, le groupe d'âge dominant est celui des moins de 17 ans (20,6 %),

suivi par le groupe d'âge opposé, c'est-à-dire les personnes âgées de 60 ans et plus (10,8 %), les personnes âgées de 35 à 39 ans (10,7 %) et celles âgées de 40 à 44 ans (10,2 %).

Le nombre total de **titres de séjour** valables jusqu'aux trois premiers mois de 2024 s'élève à 4 244 521, soit une légère augmentation par rapport à 2023 (+0,4 %). En ce qui concerne les dix premières nationalités des titulaires, la primauté revient toujours au Maroc, suivi de l'Albanie et de l'Ukraine. Dans le même classement, la Tunisie, qui avait été dépassée l'année dernière par la Moldavie, réapparaît à la dixième place.

La présence et la mobilité accrues ont contribué à **transformer l'organisation spatiale des relations sociales et internationales** : tel est le cas, par exemple, de la reterritorialisation de la communauté hispano-américaine à Rome, la deuxième ville d'Italie après Milan quant au nombre de résidents latino-américains, où la communauté définit et redéfinit son propre espace par une construction active et participative du territoire habité.

Criminalité et discrimination : des acteurs, mais aussi des victimes de la criminalité

Le chiffre de la présence étrangère dans les établissements pénitentiaires est conforme à celui des dernières années. Au 31 décembre 2023, on compte **18 894 détenus étrangers** sur un total de 60 166, soit **31,4 % de la population carcérale totale**. Parmi eux, 18 193 sont des hommes et 701 des femmes. En ce qui concerne la géographie des prisons, les cinq nations les plus représentées sont le Maroc (20 % de la population carcérale étrangère), la Roumanie (11 %), l'Albanie (10 %), la Tunisie (10 %) et le Nigéria (6 %). Bien qu'elles représentent moins d'un tiers de la population carcérale féminine, près de la moitié des mères d'enfants parlent une langue étrangère (on compte 11 mères migrantes avec 11 enfants, sur un total de 20 détenues et autant d'enfants accompagnateurs). Les immigrés, comme ceux qui sont nés en Italie, sont principalement accusés de délits contre la propriété (9 635 détenus étrangers), contre la personne (8 130) et d'autres liés à la drogue (5 988). Les citoyens étrangers sont davantage victimes de violences et de fraudes que les citoyens italiens, à quoi s'ajoutent de multiples formes de discrimination, parfois institutionnalisées.

École et formation

Selon la dernière observation, le nombre d'élèves n'ayant pas la nationalité italienne avoisine les 915 000, ce qui représente près de **11,2 % de la population scolaire totale**. Ces dernières années, le nombre d'enfants, de jeunes non accompagnés et de réfugiés a également augmenté. La complexité de ces présences fait apparaître de **nouveaux besoins** et pose des questions au système d'éducation et de formation. Bien qu'au fil des ans les écoles aient progressé sur les questions d'accueil et d'intégration, des lacunes et des points critiques subsistent, même pour les élèves issus de l'immigration mais nés et élevés en Italie (ils représentent 64,5 % du nombre total d'élèves n'ayant pas la nationalité italienne, chiffre

en augmentation progressive). Les principales difficultés sont les suivantes : fréquentation réduite de l'école maternelle par les enfants d'immigrés originaires d'Asie et d'Afrique en particulier ; retard dans la fréquentation de l'école dû à une intégration initiale retardée et au redoublement ; difficultés à terminer et à poursuivre leurs études ; et abandon de l'école, en particulier après l'école secondaire.

Dans de nombreux cas, les **troubles de l'apprentissage**, en constante augmentation, sont certifiés et médicalisés. On retrouve souvent des étrangers parmi les élèves « certifiés » : les difficultés normales d'apprentissage de la langue ou les difficultés d'orientation pour les nouveaux arrivants issus de familles et de traditions différentes sont étiquetées avec des diagnostics « scientifiques ». Il est important de promouvoir et d'adopter des mesures d'accueil et d'intégration communes et partagées dans le plus grand nombre d'écoles possible, afin d'éviter la discrimination et les disparités d'un établissement à l'autre, d'une ville à l'autre.

L'analyse des **manuels** utilisés dans le système scolaire italien montre que le rôle des écoles et des processus de scolarisation dans l'intégration de la population étrangère s'avère marginal. De même, le discours sur les mineurs non accompagnés et sur les protections qui leur sont réservées par les réglementations internationales et la loi italienne est totalement absent, alors qu'il s'agit d'un phénomène très répandu. En général, les difficultés rencontrées par les migrants dans les pays de destination sont peu évoquées. De plus, l'action de l'Église catholique, d'autres institutions religieuses ou d'associations de la société civile dans le soutien à la population immigrée et aux processus d'intégration sur le territoire n'est pas abordée, et aucun migrant en situation de religiosité n'apparaît.

En 2024, trois ans après la première étude, une **nouvelle enquête sur les activités périscolaires diocésaines dans le défi post-pandémique** a été lancée, impliquant Caritas et Migrants dans la région. L'objectif vise à vérifier l'impact des actions mises en œuvre par les opérateurs diocésains, si celles-ci se sont poursuivies après la pandémie ou si des actions supplémentaires de soutien à l'enseignement en faveur des élèves étrangers ont été initiées, et quels nouveaux besoins/fragilités, le cas échéant, sont apparus depuis la fin de la pandémie jusqu'à aujourd'hui.

Dans les Universités italiennes sont inscrits 121 165 étudiants de nationalité étrangère, soit 6,3 % de l'ensemble des étudiants universitaires en Italie. Cette catégorie a augmenté de 74 % au cours des dix dernières années, puisqu'elle comptait 69 582 étudiants en 2013/2014. Il s'agit à la fois de *foreign students*, des étudiants de nationalité étrangère qui ont obtenu leur diplôme en Italie (31,5 % de tous les étudiants universitaires en Italie de nationalité étrangère et 2 % du nombre total d'étudiants), et de *international students*, des étudiants qui se sont engagés dans un parcours migratoire à des fins de formation, laissant leur famille dans leur pays d'origine (4,3 % du nombre total d'étudiants inscrits dans les

Universités italiennes et plus de la moitié des étudiants de nationalité étrangère en Italie). Les *foreign students* proviennent principalement de Roumanie (10 302), d'Albanie (5 053), de Chine (2 406), d'Ukraine (1 957) et du Maroc (1 924), nationalités qui appartiennent à celles les plus présentes parmi les résidents étrangers en Italie. Les *international students*, quant à eux, viennent principalement d'Iran (9 837), de Chine (5 687), de Turquie (4 939), d'Inde (4 066) et d'Albanie (2 971).

Travail, pauvreté et économie

L'année 2023 a vu une **croissance globale de l'emploi en Italie** par rapport à l'année précédente. L'analyse révèle une réalité complexe et multiforme, marquée par des différences significatives entre les citoyens italiens et étrangers, ainsi que par des **disparités persistantes entre les sexes et les nationalités**. La croissance a principalement concerné les salariés italiens (+2,3 %), contre une légère augmentation de la composante extracommunautaire (+0,2 %) et une légère baisse des étrangers de citoyenneté européenne (-0,5 %). Le volume des relations de travail activées par des citoyens étrangers s'est élevé à 2 518 047, dont 75,9 % de nationalités non européennes (1 910 624). Le nombre d'employeurs ayant engagé au moins un travailleur étranger en 2023 s'élevait à 414 409 (35,1 % du nombre total d'entreprises ayant enregistré des activations au cours de la période). Parmi les relations activées, 70,8 % concernent des contrats à **durée déterminée**, 20,3 % des contrats à durée indéterminée, 3,2 % des contrats d'apprentissage, 1,5 % des contrats de collaboration et 5,6 % d'autres modalités. Au niveau provincial, la plupart des activations ont eu lieu à Milan (9,8 %), suivie de Rome (8,0 %), Bolzano (3,3 %), Vérone (2,8 %) et Florence (2,5 %). Les activités auxquelles ont participé les citoyens étrangers ont été exercées en tant que « **personnel non qualifié** » dans divers secteurs, en particulier dans l'agriculture et l'entretien des espaces verts (22,2 % du total), les services de nettoyage, la construction et les professions assimilées, ainsi que le transport et la livraison de marchandises. La classification en tant qu'ouvrier (73,9 % du total des employés) continue de prévaloir sur celle d'employé (11,1 %), de cadre (0,9 %) ou de dirigeant (0,2 %). Dans le même temps, il existe toujours une tendance répandue en Italie selon laquelle les migrants hautement qualifiés continuent d'être moins employés que leurs homologues autochtones et occupent souvent des postes pour lesquels ils sont **surqualifiés**. D'ailleurs, l'Italie est l'un des pays où la surqualification s'avère la plus élevée.

Si l'on considère la tendance générale en cours, entre 2019 et 2023, **la demande de travailleurs immigrés a augmenté de manière significative**, dépassant la croissance générale des embauches (+68,6%, contre +19,4% pour l'ensemble des embauches programmées). Ainsi, la part des travailleurs étrangers dans les embauches totales est passée de 13,6% en 2019 à 19,2% en 2023. La croissance des embauches concerne **tous les niveaux professionnels**: elles ont presque doublé pour les ouvriers spécialisés (+75% pour les métiers techniques) et ont augmenté de 67% pour les professions qualifiées du commerce et des services, qui représentent 27% de la demande de personnel étranger.

Les **jeunes migrants** affichent un taux d'emploi supérieur de près de dix points à celui de leurs homologues italiens, bien que le niveau global d'occupation dans le pays se montre inférieur à la moyenne européenne. La question des **Neet** (jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans l'éducation ou la formation) est particulièrement pertinente. En 2023, l'Italie compte environ 1,4 million de jeunes Neet, avec une forte prévalence d'Italiens (85,1 %), suivis par les jeunes de l'UE (2,9 %) et les jeunes non ressortissants de l'UE (12 %). Le phénomène de l'abandon scolaire, connu sous le nom d'**Elet**, constitue un autre aspect critique, en particulier chez les jeunes étrangers non ressortissants de l'UE : près d'un tiers d'entre eux (29,5 %) quittent l'école prématurément, un taux environ trois fois plus élevé que celui des jeunes Italiens (9 %). Ce phénomène apparaît particulièrement chez les jeunes du Sri Lanka, du Bangladesh et du Sénégal, où plus de la moitié ne termine pas ses études supérieures.

Les **femmes** sont particulièrement touchées, avec des taux de Neet très élevés chez les non-ressortissantes de l'UE (39,6 %), suivies par les femmes de l'UE (25,2 %) et celles italiennes (16 %). Les migrants, en particulier ceux qui ont des enfants, présentent des taux de chômage et de travail à temps partiel involontaire plus élevés. La participation des ressortissants étrangers aux **activités indépendantes et entrepreneuriales** s'avère toujours dynamique et vivante. Les données montrent qu'en 2023, le nombre d'entreprises individuelles dont le propriétaire n'est pas un citoyen de l'UE s'élève à 392 489, soit une augmentation d'environ 2 000 (+0,5 %) par rapport à l'année précédente. L'incidence moyenne sur le nombre total d'entreprises correspond à 13 %, avec des pics plus élevés en Ligurie (20,6 %), en Toscane (19,6 %), en Lombardie (18,3 %) et dans le Latium (16,9 %). Les 703 569 accidents du travail déclarés en 2022 (dernière mise à jour disponible) représentent un chiffre nettement supérieur à celui des années précédentes, avec un bond de +24,6 % depuis 2021 (alors qu'une baisse de -1,4 % avait été constatée entre 2020 et 2021). Les **accidents** déclarés par des ressortissants étrangers représentent 17,5 % du total.

Selon les données de 144 diocèses participant au système national de collecte de données Ospoweb, en 2023, 269 689 personnes se sont adressées à 744 centres d'écoute ou services Caritas pour obtenir de l'aide et du soutien. La majorité d'entre elles étaient des citoyens étrangers (57,0 %), tandis que les Italiens représentaient 41,4 % des personnes écoutées. Les apatrides et les personnes à double nationalité représentent 1,6 % du total. Au cours des sept dernières années, le poids des utilisateurs étrangers a augmenté. En 2023, **146 415 personnes d'origine étrangère ont été aidées**, principalement concentrées dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest. Les dix premiers pays d'origine sont le Maroc (17,1 %), l'Ukraine (9,1 %), la Roumanie (7,3 %), le Pérou (6,5 %), le Nigeria (6,4 %), l'Albanie (5,3 %), la Tunisie (5,0 %), le Sénégal (3,6 %), l'Égypte (3,0 %) et le Pakistan (3,0 %). Les étrangers aidés ont une moyenne d'âge de 42 ans, sont majoritairement mariés, avec un faible niveau d'éducation et en situation de fragilité sur le plan de l'emploi. Les sans-abri sont au nombre de 24 146 (23,8 % du nombre total d'étrangers). En plus des difficultés économiques et

matérielles, d'autres formes de vulnérabilité sont attestées, comme les problèmes familiaux ou ceux liés à l'état de santé ou aux processus migratoires. Face à tant de fragilités et de vulnérabilités, les actions entreprises par les plus de 3 000 services Caritas en réseau ont principalement porté sur la distribution de biens matériels et de services.

Parmi les mille et une facettes qui caractérisent le phénomène migratoire, la **relation** parfois sous-estimée **entre le système financier et les migrants** est manifeste. Cette relation ne s'avère pas facile pour les deux acteurs, qui doivent prendre en compte de nombreux facteurs, souvent éloignés en apparence de l'économie et de la finance, qui caractérisent la société infra-culturelle d'aujourd'hui.

Une **enquête inédite** menée par Caritas Italiana et Fondazione Migrantes a cherché à étudier les **stratégies de résilience mises en œuvre par les migrants vivant en Italie**, en mettant l'accent sur les conditions de travail, leur niveau de satisfaction et la diffusion d'expériences entrepreneuriales. L'intérêt consiste à donner un aperçu des expériences quotidiennes des citoyens migrants, observés en tant que travailleurs et éventuellement en tant qu'entrepreneurs, en essayant de fournir un objectif d'observation différent de celui de la marginalité, de la vulnérabilité et de la pauvreté.

Santé

En 2022, sur les 7 002 779 sorties aiguës enregistrées, concernant à la fois les admissions en hôpital ordinaire et en hôpital de jour, 6 536 427 touchent des citoyens italiens et **458 890 des non italiens (6,6 % du total)**. Parmi les citoyens étrangers, on constate une prédominance de patients originaires d'Europe (50,7 % du total). Ceux d'origine africaine représentent près d'un quart du total, avec 23,2 %, tandis que les Asiatiques comptent pour 15,9 %. Les complications liées à la grossesse, à l'accouchement et à la puerpéralité constituent le principal diagnostic (24,03 % des cas). Par ailleurs, 63 653 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été notifiées (-4,2 % par rapport à celles de 2020). Les IVG liées à des femmes de nationalité étrangère représentent 27 % de toutes celles pratiquées en Italie (28,5 % en 2020), soit 17 130. Le Système d'information pour la surveillance et la protection de la **santé mentale** (SISM) montre la répartition par diagnostic des usagers de nationalité non italienne ayant eu au moins un contact avec les départements de santé mentale (DSM), soit 39 584 en 2022.

Les services et les soins médicaux n'apparaissent pas facilement accessibles à tous ceux qui résident de manière plus ou moins permanente sur le territoire national. Ceci s'avère malheureusement particulièrement vrai pour ceux qui viennent de pays non membres de l'UE et qui se trouvent dans une situation socio-économique de marginalité. En analysant les aspects critiques de l'accès aux services de santé publique, le premier obstacle réel pour les étrangers en Italie, qui rend difficile ou impossible l'utilisation des services en général et

des services de santé en particulier, est clairement représenté par les réglementations en vigueur en la matière, encore rendues plus compliquées par les récents **changements introduits dans l'enregistrement auprès du service national de santé pour les étrangers non communautaires**.

Communication

Examiner les actes discriminatoires subis par la population de nationalité étrangère résidant en Italie s'avère doublement important : d'une part en raison de la gravité des actes en eux-mêmes et d'autre part parce que les immigrés font partie des segments de la population qui permettent de mettre en évidence la dégradation de la situation dans le pays, y compris en ce qui concerne les actes discriminatoires ou l'intolérance. La déresponsabilisation exacerbée des environnements « virtuels » accentue les multiples formes de violence, en particulier en l'absence d'une transparence adéquate dans la modération des contenus par les sociétés de réseaux sociaux. Des études récentes suggèrent que **l'augmentation du nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés constitue l'un des principaux déclencheurs de discours de haine**. En outre, l'exposition des jeunes d'origine étrangère aux contenus en ligne s'avère plus prononcée que celle de leurs pairs d'origine italienne : parmi les causes figurent l'utilisation massive des téléphones portables, des espaces de vie plus restreints et le temps important passé sur Internet, même en l'absence d'alternatives, avec le **risque accru d'isolement, d'aliénation et de vulnérabilité élevée à diverses formes de violence**. En conséquence, parmi les jeunes étrangers, 49,5 % déclarent avoir vécu au moins un épisode offensant, irrespectueux et/ou violent de la part d'autres jeunes au cours du dernier mois, contre 42,4 % de leurs pairs italiens. La misogynie représente la forme la plus répandue de haine en ligne, estimant qu'une fille sur deux a été victime de violence sexiste en ligne, en particulier de nature sexuelle. La combinaison intersectionnelle fréquente de plusieurs facteurs de discrimination et d'incitation à la haine, comme le fait d'être une femme et un migrant, ne fait qu'aggraver la situation. S'il est important de dénoncer le scandale mondial que représente la violence à l'égard des femmes, mettre en avant exclusivement les « vulnérabilités » de la migration féminine risque de contribuer à réaffirmer le préjugé réducteur et marginalisant des conditions « défavorisées » des femmes migrantes.

La **relation entre genre, médias et migration** constitue un objet d'étude peu exploré en Italie, pour des raisons au moins partiellement attribuables à la diffusion des enquêtes sur les médias et le genre dans le contexte national. Les résultats des monitorages 2014-2015 mettent en évidence l'invisibilité des femmes migrantes, avec 0,7 % dans les programmes d'information de 2014 et 2,7 % dans ceux de 2015. Les données des monitorages 2018-2019 attestent une prédominance plus générale des femmes d'origine ethnique occidentale, avec 94 % dans les offres télévisées de la RAI en 2018 et 95,5 % dans celles de 2019. Un retraitement des données pour les années 2019 à 2023, effectué **ad hoc pour cette contribution**, révèle qu'au cours des cinq dernières années, seules 113 nouvelles ont abordé

le phénomène migratoire sous l'angle du genre, soit 1 % des 12 468 actualités consacrées aux questions migratoires. Les sources d'information sur les femmes migrantes et/ou réfugiées constituent une minorité stable d'environ 7 %. Il subsiste ainsi l'espoir que l'accent mis sur la visibilité des femmes représentant des minorités, telles que celles issues des communautés immigrées ou réfugiées, puisse évoluer vers des outils méthodologiques et théoriques adéquats pour collecter des données sur ce phénomène dans le monde, y compris en Italie.

Culture : musique des migrants et de la nouvelle génération en Italie

La musique représente l'un des principaux canaux de communication et d'intégration entre les cultures. Comme toute forme d'art, elle est l'enfant de son temps et a la capacité de le raconter. Les chansons italiennes de la fin du XIXe et du début du XXe siècle ne peuvent que raconter l'expérience de l'émigration des Italiens vers les Amériques. De même, celles de la seconde moitié du XXe siècle montrent un nouveau scénario, à savoir une Italie qui a d'abord connu le grand phénomène de l'émigration interne du Sud vers le Nord et qui est ensuite devenue un lieu de débarquement pour les migrants, en particulier en provenance d'Albanie et du continent africain, soit dans le but d'y rester, soit dans celui de rejoindre d'autres pays européens. Parmi les migrants qui arrivent en Italie, on retrouve bien sûr des musiciens, dont certains font leur entrée sur la scène de la *World Music* italienne. Toutefois, le phénomène certainement le plus intéressant aujourd'hui, et qui est de plus en plus représenté sur la scène musicale italienne, concerne la **nouvelle génération de chanteurs et de musiciens** (non seulement la deuxième génération, mais aussi maintenant la troisième ou la quatrième), qui vivent sur des crêtes multiculturelles, entre la culture d'origine de leurs parents et celle du pays dans lequel ils sont nés et/ou ont grandi, et qui représentent donc des passerelles culturelles naturelles.

Le **rap en Italie** a connu une évolution importante au cours des quinze dernières années. Il est en effet passé d'un genre musical de niche, écouté et expérimenté par quelques-uns, à un genre de masse, *grand public*, avec de nombreux protagonistes. Parmi eux, on trouve aujourd'hui un bon nombre d'artistes de la deuxième génération, enfants d'immigrés ou de couples mixtes, jeunes nés en Italie ou arrivés très jeunes, qui ont trouvé dans ce style musical le moyen d'exprimer au mieux leurs espoirs et leurs rêves, mais aussi leur colère et leur frustration. L'univers du rap, et plus généralement celui de toute la **culture hip hop**, entretient un lien étroit et pas nouveau avec l'immigration. Il en résulte un mélange varié et pyrotechnique de mots, de musiques et de styles, point fort non seulement du rap mais plus généralement de la nouvelle musique italienne.

L'appartenance religieuse et la foi

Début 2024, les **chrétiens** représentent à nouveau **53,0 %** du total de la population étrangère inscrite dans les registres des communes italiennes, en maintenant leur rôle de

majorité absolue ; celui de majorité relative passe de très peu aux **musulmans**, avec une incidence de **29,8 %** (1 582 000). En effet, la composante **orthodoxe**, considérée séparément du collectif catholique au début de cette année, a atteint une incidence de seulement **29,1 %** (1 545 000). Les **catholiques** (902 000), en revanche, représentent **17,0 %** du phénomène migratoire total, les évangéliques (145 000) 2,7 % et les coptes (84 000) 1,6 %. Parmi les autres confessions religieuses, les bouddhistes (177 000) correspondent à 3,3 %, les hindous (112 000) à 2,1 %, les sikhs (90 000) à 1,7 %, tandis que la part des athées et agnostiques (512 000) s'élève à 9,7 %. Une analyse plus approfondie par **groupe d'âge** au 1er janvier 2024 révèle des différences importantes entre les divers groupes religieux, montrant que si les musulmans et les orthodoxes s'avèrent presque égaux en termes absolus, plus de musulmans sont présents dans tous les groupes d'âge les plus jeunes, jusqu'à 35-39 ans inclus, tandis qu'à partir de 40-44 ans, les orthodoxes se montrent plus nombreux.

La **sécularisation**, comprise comme un déclin généralisé des croyances et des pratiques religieuses dans la société, présente des racines profondes et semble intimement liée à d'autres dynamiques mondiales, avec une interrelation intense entre les différentes régions de la planète. Une **recherche inédite** a examiné cinq pays pour établir une comparaison avec le contexte italien, soit l'Allemagne, la Norvège, la Suède, l'Islande et la Grèce. Ces territoires s'apparentent à l'Italie, où l'immigration étrangère est consolidée et constante, répartie entre l'Europe du Nord et la Méditerranée, et où la « dispersion religieuse » est marquée. Dans la pratique religieuse communautaire, le **rôle des catholiques immigrés** - consacrés et laïcs, provenant de pays non européens et pour la plupart plus jeunes que les autochtones - apparaît fondamental, même s'il n'est pas encore pleinement exprimé aujourd'hui. La coresponsabilité en matière de mobilité humaine interroge l'Église à partir des organismes participatifs tels que les conseils pastoraux diocésains et paroissiaux. En effet, en leur sein, les catholiques de citoyenneté étrangère, appelés à être des protagonistes actifs, peuvent exprimer la variété des cultures et des expériences qui font de l'Église une réalité authentiquement *catholique*. La persistance de certains stéréotypes sur l'immigration, qui limitent les actions visant à une inclusion ecclésiale active, ne s'avère pas non plus secondaire. Ainsi, par exemple, l'immigration représente pour l'Église catholique un défi limité au niveau « externe », œcuménique et interreligieux.

Depuis environ trois ans, l'Église universelle vit l'expérience **synodale**, un dynamisme d'écoute et de réflexion globale qui a été généré et qui reste sans égal. Des histoires, des désirs, des visages et des expériences contribuent passionnément à discerner comment l'Église, dans les différents coins de l'histoire, peut rester fidèle à son mandat de faire résonner l'Évangile inouï. La mission constitue l'horizon global dans lequel s'inscrit le Chemin synodal : enraciné dans l'enseignement du Concile, il s'est déplacé pour partir de l'écoute de tout le peuple de Dieu, pour recueillir ses richesses de foi et de charité, discerner ses questions et ses propositions, et parvenir à des décisions.

La religion **sikhe**, avec ses racines historiques profondes et sa diffusion mondiale, représente l'une des grandes traditions religieuses du monde. Le mouvement sikh s'est développé dans le contexte d'une société caractérisée par de profonds contrastes religieux et sociaux entre l'hindouisme et l'islam. La diaspora sikhe est le résultat d'une série de problèmes économiques, politiques et environnementaux critiques, qui ont poussé de nombreuses personnes à rechercher de meilleures opportunités économiques. Ainsi, d'importantes émigrations ont eu lieu vers le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et d'autres pays, dont l'Italie. Aujourd'hui, la communauté sikhe se considère comme diverse et vivante, partie intégrante, dynamique et respectée de la société italienne, appréciée pour sa contribution économique, ses valeurs éthiques et son engagement en faveur du dialogue interconfessionnel. Sa présence enrichit la diversité culturelle du pays et favorise une culture d'inclusion.